Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1996)

Rubrik: Service international de recherches

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Un peu d'histoire

L'activité du Service international de recherches (SIR) a débuté en 1943 par la création à Londres d'un bureau spécial de recherches pour les victimes civiles du régime national-socialiste. Après plusieurs transferts successifs, cette institution, désormais au service des anciens persécutés, a été définitivement installée en janvier 1946 à Arolsen (République fédérale d'Allemagne). Depuis 1955, le SIR est placé sous la direction et l'administration du CICR à Genève, et une Commission internationale, composée de représentants des dix États membres, en assure la surveillance. La Commission internationale a confié au SIR quatre mandats, à savoir rassembler, classer, conserver et exploiter les documents personnels concernant des déportés ou des détenus sous le IIIe Reich et des personnes déplacées immédiatement après la fin de la guerre. Aujourd'hui encore, ces mêmes mandats constituent la base des domaines d'activité du SIR.

Les données de référence

Si les événements de la Seconde Guerre mondiale semblent déjà lointains, le SIR est cependant de plus en plus sollicité. Après la chute du mur de Berlin et les changements politiques intervenus en Europe de l'Est, un nombre considérable d'anciens persécutés, ou leurs ayants droit, ont pour la première fois la possibilité de faire valoir leurs droits. Depuis 1990, le SIR est submergé de demandes, dont le traitement nécessite des efforts particulièrement importants.

Pour l'année 1996, le SIR a enregistré 236 241 demandes (contre 212 940 en 1995). Cette augmentation spectaculaire s'explique, entre autres, par le fait que les requêtes de la Fondation «Mémorial» de Moscou[1] continuent d'être traitées au fur et à mesure et simultanément avec les nouvelles demandes. Toutefois, 261 802 réponses (contre 236 756 l'année précédente), ont pu être adressées aux requérants. Malgré ce chiffre élevé, il reste à traiter 314 104 demandes (333 416 en 1995). Cela est dû notamment aux nombreuses demandes groupées qui sont adressées au SIR par divers services, comme cela a été le cas en mars dernier avec plus de 40 000 requêtes provenant de Minsk.

[1] Association de personnes de l'ex-Union soviétique qui avaient été contraintes au travail forcé sous le régime national-socialiste.

Demandes enregistrées et réponses fournies par le SIR entre 1987 et 1996

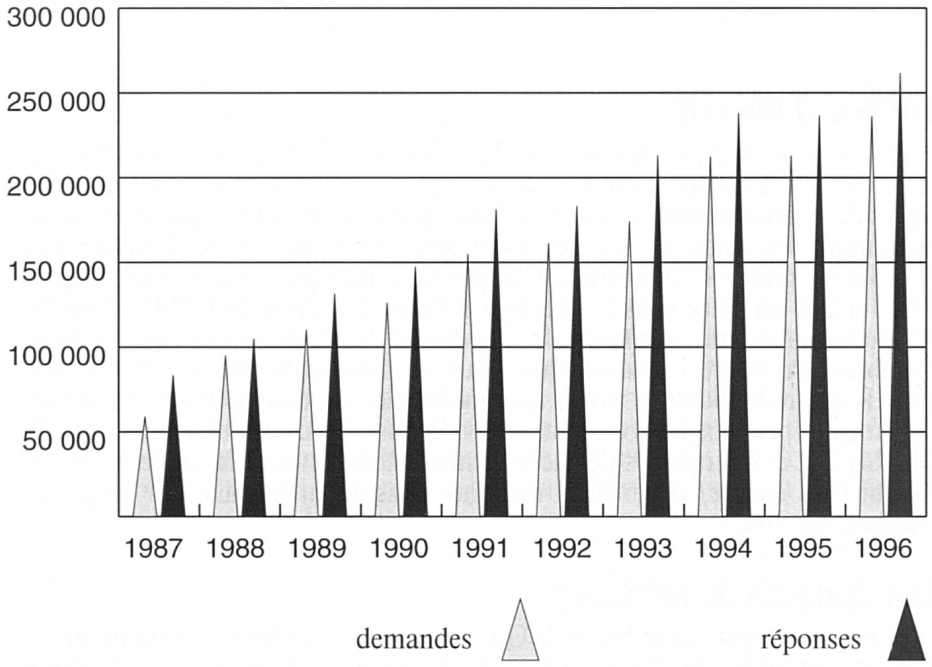

L'acquisition des documents

L'ouverture des frontières a permis au SIR de se procurer des documents sur le territoire de l'ancienne zone d'occupation soviétique en Allemagne. En effet, auparavant, le SIR ne disposait pratiquement d'aucun document provenant de cette zone. En outre, les relations étroites de coopération entretenues avec des services d'archives et d'autres institutions à l'étranger, qui possèdent des documents concernant des données sur des personnes présentant un intérêt certain pour le SIR, s'avèrent de plus en plus efficaces.

L'acquisition de documents devenus accessibles contribue à enrichir le fonds d'archives existant et permet à présent au SIR d'établir un grand nombre d'attestations relatives aux périodes de travail forcé ou de détention à l'intention de nombreux requérants dont les premières demandes n'avaient pu être satisfaites, faute de documents. De même, des familles de disparus peuvent enfin recevoir des informations permettant de faire la lumière sur le sort de leurs proches. En 1996, le SIR a reçu 508 mètres (555 en 1995) de documents relatifs à des particuliers, fournis par 314 services (336).

Traitement informatique des données

Vu le nombre considérable des demandes, ainsi que l'âge moyen de plus en plus avancé des demandeurs, il est devenu indispensable d'accélérer le traitement des requêtes. Le SIR a dû trouver un moyen permettant, lors de l'étude des cas, d'accéder rapidement aux documents nouvellement acquis. Le recours à l'informatique, tant pour l'exploitation que pour le classement des documents, représente une solution adéquate.

Le SIR a fait, en 1992, un premier pas important dans ce sens, en introduisant le fichage informatique des documents nouvellement acquis. Grâce à la banque de données ainsi constituée, le fichier central des noms peut désormais être consulté immédiatement et non plus seulement après l'insertion manuelle des fiches de référence dans ce fichier central. Depuis 1993, l'enregistrement des demandes de renseignements est lui aussi complètement informatisé.

En 1994, une firme spécialisée a développé un programme qui permet de localiser informatiquement les anciens lieux de travail forcé et/ou de séjour indiqués par les requérants, lieux dont le nom a été modifié ou déformé.

Grâce au réseau mis en place pour relier tous ces systèmes entre eux, le SIR a pu installer, en 1996, une banque centrale de données. L'ensemble des informations disponibles peut être consulté sur un serveur central. Ainsi, chaque employé traitant une requête a accès à la banque centrale de données. Cela permet une économie de temps à tous les niveaux de vérification et une adaptation souple des méthodes de travail aux exigences du traitement. Dans les années à venir, le SIR devra faire en sorte de renforcer et parfaire l'application conséquente de l'informatique. Le traitement accéléré des cas, ainsi que la sauvegarde des fonds documentaires ne pourront être garantis que de cette façon.